



# JEU-CONCOURS SELFLEURS

## Du 26 Octobre 2015 au 30 Juin 2016

### Règlement du jeu

#### 1. PRESENTATION DES LOTS

Le Jardin des Fleurs organise un jeu-concours du 26 octobre 2015 au 30 juin 2016.

Les dotations de ce jeu-concours sont les suivantes :

- **72 bouquets d'une valeur de 45€ à gagner (1 bouquet à gagner par semaine sur Facebook et 1 bouquet à gagner par semaine sur Instagram).**

#### 2. MODALITES DU JEU-CONCOURS Gagnez un bouquet Selfleurs

##### Organisation

Flora Nova - Enseigne « le Jardin des Fleurs », 185, Boulevard du Maréchal Leclerc - Immeuble le Plaza CS 61180 - 33064 Bordeaux Cedex, organise 1 jeu gratuit en ligne sans obligation d'achat.

##### Personnes ayant le droit de participer

L'opération est accessible à toutes personnes, résidants en France Métropolitaine, sauf membres de la société organisatrice et des sociétés participantes (parents alliés et personnels).

##### Comment participer

Date de l'opération : 26 octobre 2015 au 30 juin 2016

Date limite de participation : 27 juin 2016

Les participations se font exclusivement sur la page Facebook du Jardin des Fleurs :

<https://www.facebook.com/LeJardinDFleurs/>

et sur Instagram : [https://instagram.com/lejardindesfleurs\\_officiel/](https://instagram.com/lejardindesfleurs_officiel/)

Les photos des participants doivent être postées avec les informations #SELFLEUR ou #SELFLEURS et #JDF

Les participants sur Instagram doivent être abonnés à la page lejardindesfleurs\_officiel

Les participants sur Facebook doivent aimer la page [www.facebook.com/lejardindfleurs](http://www.facebook.com/lejardindfleurs)

##### Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué chaque lundi au siège de Flora Nova - Enseigne « *le Jardin des Fleurs* », 185, Boulevard du Maréchal Leclerc, CS61880, 33064 BORDEAUX CEDEX

##### Publication des résultats

Les gagnants seront avertis personnellement par message via les comptes Facebook ou Instagram.

##### Remise des lots

Les cadeaux seront à retirer dans un des magasins du réseau le Jardin des Fleurs (si le client habite dans une zone d'un magasin) ou envoyés via Chronopost.

Si les gagnants ne contactent pas la société Flora Nova dans un délai de 2 semaines, à date d'envoi du message, leur participation est considérée comme nulle.

### 3. REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

#### **ARTICLE 1**

La Société Flora Nova dont le siège social se situe au 185, Boulevard du Maréchal Leclerc - Immeuble le Plaza CS 61180 - 33064 Bordeaux Cedex, organise du 26 octobre 2015 au 30 juin 2016, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat.

#### **ARTICLE 2**

L'offre du jeu-concours gratuit est véhiculée par une PLV magasin (flyers, vitrophanie et des stickers sur les bouquets) et une communication sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

#### **ARTICLE 3**

Le jeu est ouvert à toutes les personnes postant une photo avec une dénomination : #SELFLEUR ou #SELFLEURS et #JDF. Les personnes doivent être majeures et résider en France Métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel *le Jardin des Fleurs* et dans la limite d'une participation par foyer, même nom, même adresse.

#### **ARTICLE 4**

Les cadeaux ne pourront être ni échangés, ni remplacés, ni faire l'objet d'une contrepartie financière.

#### **ARTICLE 5**

Les participants doivent :

- Poster un Selfi (auto-portrait) avec un bouquet du Jardin des Fleurs
- Indiquer les mentions : #SELFLEUR ou #SELFLEURS et #JDF
- Etre abonné à la page lejardindesfleurs\_officiel sur instagram ou aimer la page facebook [www.facebook.com/lejardinDfleurs](http://www.facebook.com/lejardinDfleurs)

#### **ARTICLE 7**

Le tirage au sort sera effectué tous les lundis au siège de Flora Nova 185, Boulevard du Maréchal Leclerc - Immeuble le Plaza CS 61180 - 33064 Bordeaux Cedex.

#### **ARTICLE 8**

Les personnes désignées comme gagnantes seront avisées par message électronique, le jour du tirage au sort. Elles devront contacter le service clientèle du Jardin des Fleurs pour convenir des modalités de retrait du lot.

#### **ARTICLE 9**

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions et le retrait.

#### **ARTICLE 10**

Le gagnant devra justifier auprès des organisateurs, sur demande de ceux-ci, de son identité.

La société Flora Nova gardera les coordonnées des gagnants/participants pour leur faire éventuellement parvenir des informations sur ses produits.

Les gagnants et participants disposent cependant d'une faculté d'opposition. Les gagnants disposeront d'un libre droit d'accès et de modification prévue par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### **ARTICLE 11**

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter la durée du jeu, sans justification particulière et sans obligation d'information auprès des clients et participants. La date de fin sera dans ce cas communiquée par note écrite au dépositaire du règlement.

#### **ARTICLE 12**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses annexes ou additifs.